

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Elaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) "mouvements de terrain" sur la commune de LIZAC

Par arrêté préfectoral du 6 mars 2023, est ouverte l'enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) "mouvements de terrain" sur la commune de Lizac.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation des PPRN est la préfète de Tarn-et-Garonne.

Monsieur Wouter VAN DE RIJT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de trente-deux jours. Elle débutera le 4 avril 2023 à 17H00 et prendra fin le 5 mai 2023 à 12H00.

Le lieu de l'enquête est fixé à la mairie de Lizac située 3 rue de la Mairie, 82200 Lizac.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Lizac, aux jours et heures suivants :

- mardi 4 avril 2023 de 17H00 à 19H00
- jeudi 20 avril 2023 de 17H00 à 19H00
- vendredi 5 mai 2023 de 10H00 à 12H00

Pendant la période de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Lizac pendant les heures d'ouverture au public
- sur le site Internet des services de l'Etat : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>
- sur un poste informatique, mis à disposition du public en mairie pendant les heures d'ouverture au public

Les observations sur le projet de PPRN pourront être consignées :

- soit sur le registre d'enquête publique, disponible en mairie, pendant les heures d'ouverture au public
- soit par courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique
- soit par courriel à l'adresse suivante : [ddt-scr-bpr@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-scr-bpr@tarn-et-garonne.gouv.fr)
- soit à partir du site Internet des services de l'Etat à l'adresse visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

Les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et mis en ligne sur le site Internet des services de l'État : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)